



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délibération n°34

relative au Budget rectifié 2 2024

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Besançon, le 26 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 12/11/2024, concernant le projet de budget rectifié 2 pour l'année 2024 ainsi que le rapport du Trésorier

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances

DÉCIDENT d'approuver en l'état le budget rectifié 2 2024

Dijon, le 26/11/2024



Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC